



Quelles sont les obligations d'information du propriétaire baille

Par **gerelie**, le **05/09/2015 à 22:50**

Bonjour, rnIl y a 2 ans ma mère a accepté de prendre un logement en location via "loire habitat".rnLors de la visite, ce logement sentait mauvais, mais le bailleur nous a assuré que c'était à cause des chats de l'ancienne locataire qui auraient été laissés sans soin durant plusieurs jours car la locataire d'alors était tombée et était restée plusieurs jours à terre avant que les secours viennent la récupérer.rnNous avons alors demandé si l'ancienne locataire n'était pas décédée dans le logement, et "Loire habitat" nous a affirmé que non, mais qu'elle avait été emmenée en maison de retraite.rnNous avons appris récemment que le bailleur nous avait menti et que la femme était belle et bien dévédée dans le logement avant d'être découverte plusieurs jours après son décès.rnDe ce fait, je souhaiterais savoir si le bailleur n'était pas dans l'obligation de nous informer de ce petit détail? Avait-il le droit de nous cacher la vérité lorsque nous lui avons posé des questions concernant le logement? rnMerci pour votre réponse.rnCordialement

Par **cocotte1003**, le **06/09/2015 à 06:57**

Bonjour, non aucune obligation, cordialement